



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/101
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5166 et en vue de l'implantation d'une activité de collecte et traitement des eaux usées.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SUEZ RV OSIS INDUSTRIAL CLEANING, route des Prés Février – 59279 LOON PLAGE, SIREN n° 341 820 942 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SUEZ RV OSIS INDUSTRIAL CLEANING ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-006 portant sur la dépendance susvisée le 30 novembre 2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 4 931 m².

Durée de la convention : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-006 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.